

Séance du mardi 08 avril 2025

Délibération N° DE_053_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	19	27
Date de la convocation : 02/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 09 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des associations RIEUTORT-DE-RANDON), sous la présidence de Francis SAINT-LEGER.

Présents : Jean-Louis ALLE, Maxime ATGER, Elise BOUQUET, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Louis GIBERT, Jacqueline LIZZANA, Aurélie MALAVAL, José MARTINEZ, Gilles PASCAL, Christian PASCON, Laurent RICHARD, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, Julien TUFFERY

Représentés : Joseph BEAUFILS représenté par Jacqueline LIZZANA, Francis GIBERT représenté par Laurent RICHARD, Jean-Paul MEYNIER représenté par Francis SAINT-LEGER, Michèle PIEJOUJAC représentée par Serge ROMIEU, Alain RAYNALDY représenté par Gilles PASCAL, Murielle TEISSEDRE représentée par Jean-Louis ALLE, Cécile VIGNOBOUL représentée par Didier BRUNEL, Didier VIGOUROUX représenté par Gisèle GERBAL

Absents et Excusés : Franck BACHELARD, Serge CORNUT, Céline DELMAS, Jean-Luc GOAREGUER suppléé par Elise BOUQUET, Didier MATHIEU, Patrice MONTEIL, Lydie ROCHER, Claude ROLLAND, Patrice SAINT-LEGER, André THEROND

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jacqueline LIZZANA est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : DEMANDE SUBVENTION - EXTENSION CENTRE DE SECOURS
CHÂTEAUNEUF-DE-RANDON**

Monsieur le Président expose la demande de la part des pompiers de Châteauneuf-de-Randon qui souhaitent plus de place dans la remise pour les vêtements de feu.

La Communauté de Communes RANDON-MARGERIDE, en collaboration avec le colonel du SDIS, a donc élaboré un projet d'extension du Centre de Secours de Châteauneuf-de-Randon vers l'arrière du bâtiment permettant à la fois d'installer un vestiaire pour les vêtements feus, d'avoir une travée plus longue pour les éventuels nouveaux camions et de stocker le microtracteur pour le déneigement.

Le projet d'extension est estimé à 114 200 € TTC soit 95 167 € HT.

Pour cette opération, la Communauté de Communes RANDON-MARGERIDE souhaite demander un financement auprès de l'ETAT (DETR) et du Département.

Afin de pouvoir réaliser cette extension , le Président propose donc à l'assemblée de se prononcer sur la plan de financement suivant :

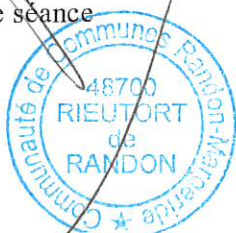
CHARGES		PRODUITS		
Intitulé des dépenses	Montant HT retenu	Dénomination financeur	Montant	%
Travaux	95 167,00 €	ETAT (DETR)	47 583,00 €	50,00 %
		Département	28 550,00 €	30,00 %
		Autofinancement	19 034,00 €	20,00 %
Total charges	95 167,00 €	Total produits	95 167,00 €	100,00%

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** la construction d'une extension du centre de secours de Châteauneuf-de-Randon;
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'ETAT au titre de la DETR et du Département;
- **DE VALIDER** le plan de financement ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Francis SAINT-LEGER
Président de séance



Jacqueline LIZZANA
Secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date de transmission de l'acte: 10/04/2025

Date de reception de l'AR: 10/04/2025

048-200069102-DE_053_2025-DE

A G E D I

DE_053_2025